

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°97/7.1/22-12/15

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 15-12-2020

Date de l'affichage : 16-12-2020

OBJET :

OFFICE DE TOURISME

COTISATION 2021

BAREME SUPPLEMENTAIRE

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT DEUX DECEMBRE A 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude BASCHIOU à Alain BAILLIEU, Véronique BONVICINI à Gilles TRAUJLET, Stéphane PIGNAN à Josiane ROSIER.

Absent :

Michel AUSSANAIRE.

Secrétaire de séance : Janine LHUILLIER

Rapporteur : Le Maire

La conjoncture économique étant impactée par la crise sanitaire, le dernier Comité Directeur ne souhaite pas augmenter les tarifs de participation des socioprofessionnels aux actions touristiques de l'office de tourisme. Il suggère donc de les maintenir pour 2021 (délibération DCM2019-55/7.1)

Toutefois, des services numériques supplémentaires étant proposés, **il est demandé au conseil municipal de voter une majoration optionnelle de 20% du montant des participations votées dans cette délibération DCM2019-55/7.1 pour ceux qui souhaiteraient y souscrire.**

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité

-adopte la proposition

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

